

Publication électronique : le 18 Novembre 2025

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D940
au territoire de la commune de ETAPLES
Réglementation de la circulation
limitation de vitesse à 70km/h
Section hors agglomération**

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, adopté par délibération du Conseil départemental du 22 juin 2015,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la création d'un passage piéton sur la RD940 au PR 25+976, permettant de sécuriser les accès à la réserve naturelle à partir du cimetière classé, sur la commune d'Etaples, il y a lieu de prendre des mesures de réglementation de limitation de vitesse, afin d'éviter tout risque d'accidents et de sécuriser le déplacement des piétons,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : A compter de la date de publication du présent arrêté, il sera instauré une limitation de vitesse à 70km/h , sur la section hors agglomération de la route départementale D940 du PR 25+076 au PR 26+800 au territoire de la commune de ETAPLES.

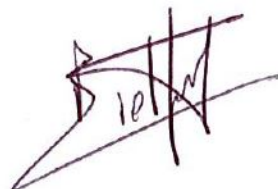
ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et aux frais du Département du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du département du Pas-de-Calais.

Arras, le 18 novembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'BIELFELD', with a large, sweeping flourish extending from the bottom left.

Signé électroniquement par
Matthieu BIELFELD
Directeur de la mobilité et du réseau routier